

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le samedi 14 avril à 9h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel PATEZ, Maire.

Présents :

- M. Michel PATEZ,
- Noël NEZ,
- Isabelle BAGUETTE,
- Bruno DUBOT,
- Nathalie CORNU,
- Pierre DELEVALLEZ,
- Lise LEROUX,
- Frédéric MENEAU,
- Nicole JUNG,

Absent :

- Philippe BRUNEAU,
- Thomas FOUGEREUX.

Pouvoir :

- Pouvoir de Philippe BRUNEAU donné à Lise LEROUX,
- Pouvoir de Thomas FOUGEREUX donné à Noël NEZ

Date de convocation : 6 avril 2018

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal. Le quorum est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. Mme Nathalie CORNU est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 31 mars 2018

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le procès-verbal de la séance du 31 mars 2018.

Aucune observation.

Aucune question.

Pas de personne contre.

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

Informations :

Le plan de servitude du couloir radioélectrique est parvenu en mairie; le dossier de la carte communale est désormais complet.

L'Association de Sauvegarde de l'Eglise, qui oeuvre depuis des années à la restauration et à l'aménagement de l'Eglise Saint Jacques de Compostel se réunira le 19 Mai 2018 dans la salle de conseil. Monsieur le Maire, s'agissant de la dernière association « vivante » de la commune, pense que chacun d'entre nous devrait lui apporter un soutien.

Monsieur le Maire fait part de la réception d'une lettre de remerciements de l'habitant ayant reçu une subvention de 100€.

La liste des bénéficiaires des subventions DETR est publiée. La demande présentée par la commune pour les accès handicapés n'a pas été retenue car le dossier était incomplet ce qui n'est pas étonnant.

Des exercices militaires d'un commando de parachutistes auront lieu dans la commune du 16 au 19 avril 2018.

Compte tenu de l'urgence, Monsieur le maire demande de rajouter une délibération à l'ordre du jour concernant la renégociation de l'emprunt du Crédit Agricole.

Cette inscription est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil.

Délibération 1 : validation du contrat d'intérim en cours de Mme Diana IBANEZ sur la base de 15h par semaine

La précédente secrétaire travaillait sur une base de 17 heures par semaine selon le Centre de Gestion de l'Eure. Le recrutement de Mme IBANEZ c'est fait sur la base de 15 heures travaillées par semaine, par l'intermédiaire du Centre de Gestion de l'Eure, en qualité d'adjoint administratif de catégorie C contractuel de remplacement à temps non-complet à compter du 12/02/2018 jusqu'au 15/05/2018 inclus.

Après délibération, le conseil municipal valide le contrat d'intérim en cours de Mme Diana IBANEZ sur la base de 15 heures par semaine

Délibération 2 : mise en place d'un contrat de travail à durée déterminée de 15 heures par semaine pour un agent administratif catégorie C/échelon 6 qui prendra effet le 15 mai 2018

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'à l'issus de son contrat d'intérim, Mme Diana IBANEZ sera recrutée par la commune en qualité d'adjoint administratif territorial principal, 1ère classe, de catégorie C contractuel en création de poste. Il s'agit d'un contrat en CDD d'un an renouvelable, à temps non-complet; la durée de travail hebdomadaire est fixé à 15/35ème, pour une période démarrant le 15/05/2018 et se terminant le 15/05/2019 inclus. Mme Diana IBANEZ recevra une rémunération basée sur l'indice brut 457- majoré 400 correspondant au 6ème échelon de son grade.

Après délibération, le conseil municipal adopte la mise en place du contrat de travail.

Délibération 3 : Compte administratif 2017

Monsieur le Maire présente le Compte Administratif de l'année 2017 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	RAR au 31/12	
011	Charges à caractère général	27 232.96	21 215.90			6 017.06
012	Charges de personnel et frais assimilés	28 540.00	27 324.51			1 215.49
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	71 579.80	69 431.10			2 148.70
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		127 352.76	117 971.51			9 381.25
66	Charges financières	2 504.91	2 504.91			
67	Charges exceptionnelles	11 646.99				11 646.99
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		141 504.66	120 476.42			21 028.24
023	Virement à la section d'investissement	2 192.40				
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	5 493.75	5 493.75			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 686.15	5 493.75			2 192.40
TOTAL		149 190.81	125 970.17			23 220.64
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	RAR au 31/12	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes...	3 159.00	1 330.30			1 828.70
73	Impôts et taxes	87 146.00	86 093.67			1 052.33
74	Dotations et participations	33 701.00	39 883.72			-6 182.72
75	Autres produits de gestion courante					
Total des recettes de gestion courante		124 006.00	127 307.69			-3 301.69
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 600.80	1 643.55			-42.75
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonctionnement		125 606.80	128 951.24			-3 344.44
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		125 606.80	128 951.24			-3 344.44
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		23 584.01				

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 492.40	7 492.40		
204	Subventions d'équipement versées	709.02			709.0
21	Immobilisations corporelles	5 758.21	5 190.00		568.2
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	13 959.63	12 682.40		1 277.2
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	9 607.92	9 321.04		286.8
18	Compte de liaison, affectation (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	9 607.92	9 321.04		286.8
45...	Total des opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	23 567.55	22 003.44		1 564.1
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales	30 302.45	29 296.35		1 006.1
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	30 302.45	29 296.35		1 006.1
	TOTAL	53 870.00	51 299.79		2 570.2
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1.98			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)	15 881.40	8 825.04		7 056.36
1068	Excédents de fonct. capitalisés	1.98	1.98		
138	Autres subv. d'invest. non transf				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat* (BA, régie)				
26	Participation et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	15 883.38	8 827.02		7 056.36
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	15 883.38	8 827.02		7 056.36
021	virement de la section de fonctionnement	2 192.40			
040	Opé. d'ordre de transfert entre les sections	5 493.75	5 493.75		
041	Opérations patrimoniales	30 302.45	29 296.35		1 006.10
	Total des recettes d'ordre d'investissement	37 988.60	34 790.10		3 198.50
	TOTAL	53 871.98	43 617.12		10 254.86
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Monsieur Noël NEZ, Adjoint au Maire, en tant que Vice-Président demande à Monsieur le Maire de sortir pour le vote. Monsieur le Maire sort. Monsieur Noël NEZ procède au vote du compte administratif 2017 du budget de la commune.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

La délibération concernant l'approbation du compte administratif 2017 du budget de la commune est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rentre dans la salle du conseil municipal.

Délibération 4 : Vote du compte de gestion budget 2017 de la commune

Monsieur le Maire précise que le compte de gestion 2017 donné par la trésorerie correspond au compte administratif 2017 de la commune et appelle aux votes. Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

La délibération concernant l'approbation du compte de gestion 2017 du budget de la commune est adoptée à l'unanimité.

Délibération 5 : Affectation des résultats

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats,

FONCTIONNEMENT:

Dépenses :	125970.17
Recettes :	128951.24
Résultat de l'exercice :	2981.07
Report de fonctionnement de l'année N-1 :	23584.01
Report CCAS de l'année N-1 :	0
Résultat de clôture en fonctionnement :	26565.08

INVESTISSEMENT :

Dépenses :	51299.79
Recettes :	43617.12
Résultat de l'exercice :	-7682.67
Report de l'investissement de l'année N-1	1.98
Résultat de clôture en investissement :	-7684.65

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2017	26565.08 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	7684.65 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	18880.43 €
Total affecté au c/ 1068 :	

	7684.65 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2017	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0 €

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de voter la délibération d'affectation des résultats 2017.

Aucune observation.

Aucun avis contraire.

Aucune abstention.

La délibération concernant l'affectation des résultats 2017 de la commune est adoptée à l'unanimité.

Délibération 6 : Taux d'imposition 2018

Une discussion s'engage sur les taux d'imposition 2018 : doit-on les diminuer, les augmenter, les rester inchangés?

Les membres du conseil municipal rappellent les engagements pris. Dans ces conditions Monsieur le Maire ne présente aucune augmentation des taux d'imposition, même si la baisse des dotations de l'Etat est réelle.

	Anciens taux 2017	Taux 2018
La taxe d'habitation	10.90	10.90
La taxe foncière bâti	17.61	17.61
La taxe foncière non bâti	32.61	32.61

Monsieur le Maire n'appelle pas au vote.

Délibération 7 : Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire propose de voter le budget 2018 chapitre par chapitre en précisant qu'il est nécessaire d'avoir le retour de Préfecture avant de le considérer comme définitif.

Monsieur le Maire présente en détail les articles de chaque chapitre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 011	22300	Chapitre 002	18880.43
Chapitre 012	26000	Chapitre 013	508
Chapitre 022	10000	Chapitre 70	1000.30
Chapitre 023	7684.65	Chapitre 73	88347
Chapitre 042	6791.92	Chapitre 74	37036
Chapitre 65	61300		
Chapitre 66	2300		
Chapitre 67	9395.16		
TOTAL	145771.73	TOTAL	145771.73

Les chapitres relatifs aux dépenses et recettes de fonctionnement indiqués ci-dessus sont votés à l'unanimité.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 001	7684.65	Chapitre 021	7684.65
Chapitre 16	9600	Chapitre 040	6791.92
Chapitre 20	2700	Chapitre 10	16044.15
Chapitre 21	10536.07		
TOTAL	30520.72	TOTAL	30520.72

Les chapitres relatifs aux dépenses et recettes d'investissement indiqués ci-dessus sont votés à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de vote le Budget Primitif 2018.

Le Budget Primitif est adopté à l'unanimité.

Délibération complémentaire 8 : Choix de l'entreprise chargée des travaux du pourtour de la mare du centre

Deux entreprises ont répondu à l'appel d'offres et deux devis nous ont été fournis :

- un devis de l'entreprise PLOURDE pour un montant de 5 326 € HT;
- un devis de l'entreprise VDDBS pour un montant de 11 600 € HT.

Les prestations ne sont pas les mêmes. Surtout VDDBS n'évacue pas les terres à enlever et propose un projet qui va conférer aux abords de la mare un aspect artificiel.

Après délibération, le conseil municipal par 1 voix CONTRE (Pierre DELEVALLEZ) et 10 voix POUR, de retenir l'entreprise PLOURDE pour la réalisation des travaux de l'aménagement du pourtour de la mare.

Délibération 9 : Vote du maintien ou non dans le Syndicat de Voirie de Ménilles-Pacy

Le Syndicat de Voirie de Ménilles- Pacy n'intervient que sur le réseau communal hors routes départementales; or des travaux doivent être faits en particulier sur le réseau départemental et la commune est dans l'incapacité de les financer.

La plupart des voies communales sont en bon état et ne nécessiteront pas de travaux avant quelque temps.

Le syndicat de Voirie est maître de la programmation des travaux d'entretien et des travaux neufs de la voirie de la commune de la Boissière, cette dernière ne pouvant qu'émettre des suggestions.

Les suggestions émises par la commune de La Boissière sont parfois écartées sans que l'on sache pourquoi.

La commune a intérêt d'un point de vue financier à reprendre à sa charge l'ensemble de son réseau communal en réintégrant dans son budget tout ou parti de la contribution versée au syndicat de voirie.

Monsieur Pierre DELEVALLEZ attire l'attention du conseil sur les conséquences d'une sortie du Syndicat de voirie en cas de travaux importants imprévisibles : la commune n'aura alors que la solution de l'emprunt pour les financer ou recourir à une augmentation des impôts.

Après débat le conseil municipal décide de demander sa radiation du Syndicat de voirie à effet du 1er janvier 2019 et de s'engager à rembourser au syndicat sa quote part des emprunts contractés par celui-ci au rythme des échéances; cette délibération est adoptée par : 4 voix CONTRE (Lise LEROUX, Nicole JUNG, Pierre DELEVALLEZ, Thomas FOUGEREUX) et 7 voix POUR (Michel PATEZ, Noël NEZ, Isabelle BAGUETTE, Nathalie CORNU, Frédéric MENEAU, Philippe BRUNEAU, Bruno DUBOT).

Délibération 10 : Autoriser le maire à signer au nom de la commune la renégociation de l'emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire.

Pierre DELEVALEZ a engagé une négociation avec le Crédit Agricole pour obtenir une reprise de prêt plus avantageuse. Ce prêt contracté en 2009 au Crédit Agricole a été souscrit sur les bases suivantes:

- montant 60 000 € sur une durée de 15 ans avec une périodicité annuelle.
- taux fixe de 4,43%

Le Crédit Agricole propose une reprise de ce prêt comme suit:

- montant 29 765,05 € sur une durée de 6 ans avec une périodicité trimestrielle
- taux fixe de 1,49 %.

A terme la commune bénéficiera d'un gain de 1 678,18 €.

Malgré la baisse du taux le gain est naturellement affecté des frais de clôture de l'ancien contrat.

La première échéance est fixée au 20 Juillet 2018.

Pierre DELEVALLEZ va se rapprocher de la Caisse d'Epargne auprès de qui la commune a contracté un autre emprunt pour voir si de ce côté-là des économies peuvent être faites.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à contracter cet emprunt au nom de la commune.

Questions diverses

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil, leur accord pour faire une réponse commune au courrier d'un habitant à propos de l'abri bus de la Forêt.

Monsieur Frédéric MENEAU propose à Monsieur le Maire de rendre hommage le 8 Mai 2018 au garde-chasse Edouard COLIN victime civil de la guerre, tué près de la place de la mairie. Michel Patez va essayer d'en savoir plus

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire décide de clore la présente séance à onze heures quarante-cinq minutes.

Le Maire,

M. Michel PATEZ